

Pôle communication

Mardi 8 juin 2021

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Thierry Santa, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 8 juin, a arrêté sept projets de délibération du Congrès, adopté 39 arrêtés et examiné 53 dossiers d'étrangers.

Délibérations du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie (pour sept affaires).

Arrêtés du gouvernement

Au visa de Thierry Santa, président du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé le commandant Cécile Richard en qualité de directrice adjointe par intérim de la Sécurité civile et de la gestion des risques (DSCGR).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Manon Brasseur en qualité de chef par intérim du service de la planification des risques technologiques naturels de la DSCGR.

Au visa de Christopher Gyès, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a rejeté une demande d'agrément pour un transfert de déficits dans le cadre d'une fusion-absorption (sociétés SCI DAPHI et ADEN). Il ressort de l'instruction du dossier que la demande n'est motivée ni par de nouveaux investissements ni par la création de nouveaux emplois. De plus, le montant des déficits, dont le transfert est demandé, n'est pas connu à ce jour.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé le renforcement de la ligne de transport 150 kV sur les tronçons Ducos-Païta et Païta-Boulouparis. Construite dans les années 1980, cette ligne de 67 kilomètres traverse les communes de Nouméa, Dumbéa, Païta et Boulouparis. Elle fait désormais transiter le courant produit par de nombreuses centrales de production d'énergies renouvelables. Sa mise à niveau et son renforcement sont nécessaires pour rester conforme aux conditions techniques applicables aux réseaux de distribution d'énergie électrique. Les travaux devraient débuter en juin 2021 et s'achever en

janvier 2022. Le coût global de cette opération, conduite par le gestionnaire du réseau de transport d'énergie de la Nouvelle-Calédonie, ENERCAL, est estimé à environ 930 millions de francs.

Au visa d'Isabelle Champmoreau, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a affecté des logements de fonction à des personnels des établissements publics d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie (lycées).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Régis Million-Rousseau en qualité de directeur par intérim d'un établissement public d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie (collège de Yaté).

Au visa de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a prolongé les fonctions de Sophie Garcia en qualité de directrice du budget et des affaires financières.

Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a prolongé les fonctions de Betty Audié en qualité de directrice de la Caisse locale de retraite.

Au visa de Jean-Louis d'Anglebermes, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 18 dérogations au niveau de qualification professionnelle maritime minimum. Ces dérogations sont accordées à des marins en activité au sein de divers équipages, dans l'attente de l'examen d'une délibération. Ce texte autorisera en effet le Groupement pour l'insertion et l'évolution professionnelles (GIEP) à dispenser la nouvelle formation préparatoire aux brevets de marins adaptés à la Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a admis deux entreprises au bénéfice d'une nouvelle période de prolongation de l'allocation de soutien Covid-19, à compter du 1^{er} mars 2021 à minuit jusqu'au 10 avril 2021. Il s'agit d'entreprises qui relèvent des secteurs d'activité durablement touchés par les conséquences économiques générées par les périodes de confinement.

Au visa de Valentine Eurisouké, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a prolongé les fonctions de Joachim Tutugoro en qualité de directeur du centre hospitalier du Nord.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a enregistré la déclaration d'exploitation d'une officine de pharmacie sur la commune de Nouméa (pharmacie de la baie des Dames, à Ducos).

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a enregistré la déclaration d'exploitation d'une officine de pharmacie sur la commune de Nouméa (pharmacie de la Victoire).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé la liste des médecins agréés pour délivrer l'examen médical prévu à l'article R.118 du code de la route de Nouvelle-Calédonie. Les agréments des dix-sept praticiens déjà formés ont été renouvelés pour une durée de cinq ans.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a désigné la province Sud en tant que centre de vaccination contre le virus de la Covid-19 en Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris un arrêté relatif à la mise en œuvre de la téléconsultation en Nouvelle-Calédonie.

> Voir le communiqué détaillé « Téléconsultation médicale ».

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé la date des élections et la liste des électeurs à la commission statutaire des praticiens des établissements hospitaliers de la Nouvelle-Calédonie. Les élections se tiendront le 15 juillet 2021
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté la part de dotation globale des établissements hospitaliers prise en charge par la Nouvelle-Calédonie pour l'exercice 2021, via l'Agence sanitaire et sociale (ASS NC). Comme délibéré par le Congrès le 16 avril 2021, le taux de financement de l'ASS NC passe de 12 à 20 % (soit 5,7 milliards de francs) de manière à reprendre le financement des provinces, autorisées à s'y soustraire.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié les désignations dans les secteurs du transport, des infrastructures publiques, de la prévention routière et des problématiques minières.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté le montant des dotations globales de financement (DGF) des établissements hospitaliers, conformément au taux directeur général d'évolution des dépenses hospitalières (+0,3 %) fixé par le Congrès le 4 mai dernier pour l'année 2021. Soit :
 - 21 184 millions de francs pour le centre hospitalier territorial (CHT) Gaston-Bourret,
 - 3 981 millions de francs pour le centre hospitalier spécialisé (CHS) Albert-Bousquet,
 - 3 331 millions de francs pour le centre hospitalier du Nord (CHN).

L'ensemble représente une augmentation des dépenses de 456 millions de francs par rapport aux montants de DGF arrêtés en 2020.

Au visa de Philippe Germain, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'Institut de recherche pour le développement à mener la campagne scientifique WARMALIS 1 dans le Parc naturel de la mer de Corail. Elle vise à comprendre le fonctionnement de l'écosystème pélagique océanique et à déterminer son influence sur les ressources en thons de la région Pacifique. Elle se déroulera entre le 1^{er} septembre et le 30 novembre 2021.

* *
*

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis huit avis favorables sur une demande de visa de long séjour, neuf avis favorables sur une demande de carte de résident permanent et deux avis favorables sur une demande de carte de séjour temporaire. Il a accordé vingt-quatre autorisations de travail et en a renouvelé neuf.

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Thierry Santa, président du gouvernement

Secteurs des relations extérieures et de la sécurité civile, de la promotion touristique, de la stratégie de la mise en valeur des ressources naturelles, du code minier et des comptes sociaux.

Gilbert Tyuienon, vice-président du gouvernement

Secteurs du transport, des infrastructures publiques et de la prévention routière ; du suivi du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie NC 2025, du suivi des transferts de compétences, du règlement des problématiques minières et du suivi du Fonds Nickel.

Christopher Gygès, porte-parole du gouvernement

Secteurs de l'économie et des mesures de relance, du commerce extérieur, de la fiscalité, de l'énergie, de l'économie numérique et de l'économie de la mer, de la politique du « bien-vieillir » et de la politique de solidarité.

Isabelle Champmoreau

Secteurs de l'enseignement et du suivi des questions de l'enseignement supérieur ; du handicap, de la famille et de la lutte contre les violences intrafamiliales ; de la problématique du bien-être animal.

Yoann Lecourieux

Secteurs du budget et des finances, des assurances, du droit civil et du droit commercial, et des questions monétaires ; du suivi des grands projets et de la francophonie ; des relations avec le Congrès, les provinces et les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Vaimu'a Muliava

Secteurs des constructions publiques, du patrimoine immobilier et des moyens, du logement et de l'urbanisme ; de la fonction publique, de la transformation numérique, de la simplification de l'administration et de l'évaluation des politiques publiques.

Didier Poidyalwane, porte-parole du gouvernement

Secteurs des affaires coutumières, de la culture et de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; des relations avec les institutions coutumières et des questions relatives à l'identité et à la citoyenneté.

Jean-Louis d'Anglebermes

Secteurs du travail, de l'emploi, du dialogue social, de la formation et de l'insertion professionnelles, de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, du suivi du XI^e FED territorial ; des relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Jean-Pierre Djaïwé

Secteurs de la jeunesse et des sports ; de la coordination et du suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, de la politique de l'eau, des questions environnementales et de la météorologie.

Valentine Eurisouké

Secteurs de la coordination et de la mise en œuvre du plan Do Kamo et du service civique ; de la condition féminine.

Philippe Germain

Secteurs du développement durable ; du suivi de la gestion et de la mise en valeur du Parc naturel de la mer de Corail, des questions relatives à la recherche, à l'innovation et à l'audiovisuel.